

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_194 : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_194 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Le tableau des effectifs présenté comporte des modifications apportées aux effectifs théoriques qui concernent plus particulièrement :

- Affaires générales, juridiques, assurances et marchés publics : Un poste est créé pour permettre le recrutement d'un juriste qui viendra notamment seconder la directrice du service, dans la logique de développement des missions du service commun.
- Administration droits des sols : Les deux postes d'accueil ADS de la mairie d'Albi, initialement transférés et remis à disposition de cette dernière, sont réintégrés dans les effectifs de la ville d'Albi.
- Développement économique - innovation : Un poste d'attaché est transformé en poste de technicien afin de permettre le recrutement d'un technicien de gestion des parcs d'activités.
- Hydraulique - assainissement : Un poste d'attaché est transformé en poste de rédacteur afin de permettre le recrutement d'un responsable administratif et comptable.
 - Un poste d'adjoint technique est transformé en poste de technicien pour permettre le recrutement d'un technicien instructeur.
- Eau potable : Un poste d'adjoint technique est transformé en poste de technicien pour permettre le recrutement d'un agent d'exploitation stations eau potable.
- Médiathèques : Un poste de rédacteur est transformé en poste d'adjoint administratif pour permettre le recrutement d'un agent chargé du secrétariat de direction des médiathèques et de l'accueil du public.
- Politique de la ville : Un poste d'ingénieur est transformé en poste d'attaché pour permettre le recrutement d'un chef de projet politique de la ville.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er décembre 2020,

VU l'avis favorable du comité technique du 3 décembre,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL